

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 4 janvier 2024 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 18 h 30, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
POSTE VACANT	Siège # 3	PHILIPPE GOSSSELIN	Siège # 6

1. AVIS DE CONVOCATION

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 001-01-2024 Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Marie Gervais** et unanimement résolu d'ouvrir la séance à **18 h 32**.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 002-01-2024 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour ajouter les points suivants :

8. Comité de sélection pour le poste de directrice générale

9. Embauche du directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 329-12-2023- SIGNALISATION-ACHAT

Rés. 003-01-2024 **CONSIDÉRANT QUE** les travaux soumis pour la subvention PPA-CE doivent être réalisés pour être admissibles ;

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 329-12-2023.

ADOPTÉE

5. GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE-APPEL DE CANDIDATURES

Rés. 004-01-2024 **CONSIDÉRANT QUE** la résolution 350-12-2023 est soumise au droit de veto de la mairesse ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de rejeter la résolution 350-12-2023 ;

ADOPTÉE

6. DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La mairesse mentionne la démission remise aux élus le 20 décembre 2023 par la directrice générale.

7. DIRECTRICE GÉNÉRALE - APPEL DE CANDIDATURES

Rés. 005-01-2024

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la demande d'autoriser Madame Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, à afficher l'appel de candidatures pour le poste de directrice générale.

ADOPTÉE

8. COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rés. 006-01-2024

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Joëlle Hénault, Marie Gervais et Lynda Tétreault au comité de sélection pour le poste de directrice générale.

ADOPTÉE

9. EMBAUCHE DU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET GREFFIER(ÈRE)-TRÉSORIER(ÈRE)

Rés. 007-01-2024

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, à procéder à l'embauche du directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ou du directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) par intérim et de signer le contrat de travail pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 008-01-2024

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **18 h 38**. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 8 janvier 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 4e jour du mois de janvier 2024

Lynda Tétreault,
Mairesse